SIVAL
12-14 JANV. 2027
PARC DES EXPOSITIONS • ANGERS • FRANCE

DEMANDE D'AUTORISATION
ÉLINGUES & ACCROCHES

À retourner avant le 9 décembre 2026

Pour toute demande à partir du 10 décembre, une pénalité de 150€ HT vous sera facturée.

À nous adresser par mail à : isabelle.taillandier@destination-angers.com / valerie.rayer@destination-angers.com

Chaque demande d'accrochage doit être accompagnée d'un plan côté, orienté et à l'échelle, matérialisant les éléments à suspendre et leurs points d'ancrage.

Selon votre emplacement de stand, votre demande peut être refusée pour des raisons de sécurité et de limitation de charges sur nos structures. Dans le cas d'une réponse positive, vous recevrez de notre part les coordonnées de nos prestataires agréés. Vous devrez prendre contact avec eux pour la réalisation de l'accroche.



AUCUNE ACCROCHE POSSIBLE DANS LES HALLS B, C & D

RAISON SOCIALE :

RESPONSABLE :

ADRESSE :

.....

TEL :

HALL : **N° STAND :** **SURFACE :**m²

DATE : **Signature :**

Sollicite, de la part de Destination Angers, l'autorisation de faire installer à la charpente du hall au dessus du stand, des éléments suspendus :

Descriptif des éléments à suspendre :

.....

.....

.....

Poids total certifié :

Poids par élingue (impératif) :

Dimensions :

Hauteur des élingues par rapport au sol du hall :

Nombre d'élingues minimum (à titre indicatif) :